



Merci à l'Humanité et Mediapart pour leurs articles !

Notre administration n'ayant apporté que très peu de réponses aux nombreuses questions posées par Mathilde GOANEC et Dan ISRAEL, journalistes de Médiapart ayant réalisé une enquête longue et très documentée sur la situation des services du ministère du travail, publiée le 10 avril 2019, nous avons décidé de les apporter nous-même. Bonne lecture !

Sur la tentative de suicide qui a eu lieu à l'INTEFP fin février et les suicides ou tentatives de suicide qui ont endeuillé l'inspection du travail au cours des dernières années :

Réponse du ministère : Les procédures ou enquêtes prévues en pareil cas sont engagées pour tenter d'expliquer ces gestes tragiques. Il serait mal venu de présager de leurs conclusions.

Dans l'immédiat, le ministère a pris les dispositions nécessaires pour accompagner les proches des personnes concernées auxquels la DGT renouvelle son soutien. Une cellule psychologique a notamment été immédiatement mise en place pour les élèves de l'INTEFP et plusieurs cours reportés. Un dispositif de veille et deux groupes de travail avec les organisations syndicales ont été mis en place au niveau ministériel pour prévenir ces gestes. D'autres actions sont engagées dans le cadre d'un plan d'action national contre les RPS. La question est régulièrement évoquée au sein des instances de représentation du personnel. Vous comprendrez que nous nous souhaitons traiter de ce sujet grave dans le cadre de ces instances de dialogue social plutôt que dans la presse.

Commentaires de Sud :

Rappelons que malgré les multiples demandes des organisations syndicales, et notamment de SUD-TAS, les IET ne font l'objet d'aucun suivi médical au cours de leur scolarité et ne sont rattachés à aucun CHSCT ! Pas de CHSCT, pas d'enquête et hop le tour est joué... Pour parer cette carence, les représentant.e.s du CHSCT-M ont demandé la constitution d'une délégation nationale chargée de réaliser une enquête, demande toujours à l'étude à ce jour....

Ce que ne dit pas le ministère : la constitution d'un groupe de travail au niveau ministériel fait suite à une demande répétée des OS au CHSCT-M et non de son initiative.

Sur les mesures de prévention : mettre en place une cellule psychologique oui, mettre en place des mesures de prévention primaires (c'est-à-dire qui éliminent le risque à la source), non... Comment dit-on déjà, les cordonniers sont les plus mal....

Alors évoquer la question oui.. La prendre véritablement en charge à la hauteur de la gravité des faits, non...

Sur l'organisation et le pilotage de l'inspection du travail :

Réponse du ministère : L'évolution de l'inspection du travail et le renforcement de ses prérogatives était indispensable pour s'adapter à un monde du travail en profonde mutation mais aussi pour répondre aux attentes des partenaires sociaux, et plus globalement de la société, en matière d'efficacité de l'action publique. Evidemment, cette transformation nous a amené à nous interroger sur nos habitudes, nos pratiques, notre fonctionnement ; ce qui a pu provoquer de l'anxiété, voire des tensions. Celles-ci sont largement retombées maintenant que la réforme a été menée à bien et la DGT s'en félicite, tant l'attitude jusqu'au-boutiste de certains et les pressions exercées sur les collectifs de travail et l'encadrement ont pu être difficiles à vivre.

Le principe de l'organisation territoriale et de la compétence généraliste de l'inspection n'a pas été remis en cause. Nous nous sommes efforcés de travailler à cette évolution dans le dialogue en associant largement tous les niveaux du système d'inspection, malgré parfois, et la DGT le regrette, les mots d'ordre de boycott lancés par certains. Nous avons solutionné les difficultés rencontrées tout en restant dans les ratios de l'OIT concernant le nombre d'entreprises ou de salariés par agent de contrôle.

La question des priorités d'action de l'administration et de la mesure de son activité sont légitimes. L'administration sert l'intérêt général. Les priorités politiques sont arrêtées par le Parlement élu. Comment refuser de mettre en œuvre les priorités définies par le pouvoir politique ? Comment refuser de rendre compte de son action quand on est un agent public ? C'est difficilement concevable, qui plus est dans cette période d'interrogation sur l'action publique et de maîtrise de la dépense.

Il n'en reste pas moins que les objectifs d'action fixés pour 2019 reposent sur un équilibre entre priorités nationales (le travail illégal et la fraude au détachement, qui privent les salariés de leurs droits les plus élémentaires et nuisent à des secteurs d'activité entiers comme le BTP ; l'amiante ; les chutes de hauteur dont encore 49 travailleurs sont morts l'an passé ; l'égalité entre les hommes et les femmes) et initiatives des agents en fonction des problématiques locales. Ces objectifs représentent 156 interventions par an et par agent. Cette présence en entreprise est la conditions sine qua non pour veiller à l'application de la réglementation. C'est un chiffre tout à fait atteignable. Pour preuve les objectifs 2018 : critiqués lors de leur annonce, ils ont pourtant été atteints et même dépassés grâce au pilotage et à l'appui aux services et grâce à la forte mobilisation des agents de l'inspection, dont il convient de saluer l'engagement, qui ont bien compris le sens de cette démarche : comment en effet agir sans objectif ni priorité, à fortiori quand les moyens sont limités.

Commentaire de Sud :

Si l'on résume la pensée du ministère, tout irait TRES TRES bien dans les services et si ça ne va pas, c'est l'œuvre de quelques récalcitrant.es. La DGT assume avoir mené une réorganisation de ses services « indispensable pour s'adapter à un monde du travail en profonde mutation mais aussi pour répondre aux attentes [...] en matière d'efficacité de l'action publique ». Elle estime que les tensions « sont largement retombées maintenant que la réforme a été menée à bien » et fustige « l'attitude jusqu'au-boutiste de certains », qui seraient à l'origine de « pressions exercées sur les collectifs de travail et l'encadrement [qui] ont pu être difficiles à vivre ».

Pour la DGT il s'agit d'une confusion avec un engagement politique. Non il s'agit de la défense du service public et de nos missions, ce qui relève de l'exercice du droit syndical notamment.

Quid des suppressions de poste intervenues au cours des 5 dernières années et qui mettent en péril le fonctionnement de nos services au point que des services de renseignement ne reçoivent plus d'usagers ?

Quid des nouvelles suppressions de poste à venir qui vont encore dégrader nos conditions de travail ?

Quid des postes vacants non pourvus impliquant une surcharge de travail ou des redécoupages perpétuels ?

Quid des décisions politiques (et absolument pas juridiques) que ses propres services prennent lorsqu'arrivent des « *dossiers sensibles* » (affaire TEFAL, Air France, la Poste, etc.) ?

Quid de la réponse aux sollicitations des usagers, organisations syndicales, IRP et salariés qui rythment la programmation des interventions de l'inspection du travail ? Quid des analyses que chaque agent.e fait sur son secteur et des priorités qui lui apparaissent du fait même de la connaissance de son secteur ?

Quid de ces objectifs purement quantitatifs d'affichage politique ?

Quid de la souffrance générée par ces objectifs déconnectés de la réalité sociale ? Contrairement à ce qu'affirme la DGT, et comme elle le sait très bien –mais n'assume manifestement pas publiquement- le respect des quotas imposés rend impossible de traiter d'autres sujets tout aussi importants telle que la durée du travail, la rémunération, les RPS, les entraves et discriminations syndicales.

Sur la déontologie et le stage en entreprise que doivent faire les élèves de l'INTEFP :

Réponse du ministère : *Dépositaires d'une autorité publique, indépendants dans les suites à donner et titulaires de pouvoirs exorbitants du droit commun, les agents de contrôle se doivent d'être exemplaires en termes d'impartialité, d'intégrité et de dignité. Il en va de la crédibilité et de l'autorité même de l'inspection du travail, d'autant que l'usager comme le citoyen sont de plus en plus sensibles à ces questions. Pour isolés qu'ils soient, les agissements de certains, qui mélangent travail et engagement politique, sont inacceptables et nuisent à l'inspection dans son ensemble.*

De même, le procès instruit par quelques individus contre le stage en entreprise des élèves inspecteur du travail est incompréhensible, sinon à vouloir jeter le discrédit sur ce corps. Le stage en entreprise existe depuis 30 ans. C'est un élément clef de la formation des inspecteurs qui leur permet de comprendre de l'intérieur le fonctionnement de l'entreprise, c'est bien le moins quand il s'agit de veiller à l'effectivité du droit du travail.

Commentaire de Sud :

La DGT oublie de mentionner les évolutions portées aux conditions d'exercice de ce stage en entreprise. Autrefois conçu comme un stage « ouvrier » au cours duquel les IET étaient en situation réelle de travail, permettant à la fois d'appréhender les conditions de travail des salarié.es mais aussi de l'organisation d'une entreprise, il est aujourd'hui demandé aux IET de produire des études, bilans, audits, au profit du chef d'entreprise, avec interdiction de prendre contact avec l'agent de contrôle... La déontologie est décidément une notion à géométrie variable pour le ministère qui ne voit pas où est le problème lorsqu'on demande à des IET de participer gratuitement au projet lucratif « matrice 42 » de Xavier NIEL, le patron de FREE et ami personnel d'Emmanuel MACRON.. Qui a dit engagement politique ?

Le ministère dispose-t-il de chiffres précis sur les suicides et tentatives de suicides commis par ses agents de contrôle ou d'accueil et de renseignements sur les deux dernières années ? Certains de ces passages à l'acte ont-ils été reconnus en accidents de service ? Des enquêtes internes ont-elles été systématiquement déclenchées au niveau régional ? Avez-vous également des indicateurs sur les RPS au sein de ces corps ?

Commentaire de Sud :

Pas de réponse du ministère....

Peut-être parce que le groupe de travail mis en place pour recenser les actes suicidaires et mettre en place des mesures de prévention a été constitué uniquement suite à l'insistance des membres du CHSCT-M (et non du ministère), parce que jusqu'au 28 mars, aucune donnée précise n'avait été communiquée, parce que l'administration rechigne à faire des enquêtes et cherche à tout prix à ne pas communiquer sur ces actes suicidaires ?

- Plusieurs expertises commandées par des CHSCT sur diverses Direccte montrent un profond malaise et recommandent un plan d'action. Un plan d'action a-t-il été mis en place à cette occasion, dans certaines Direccte ou nationalement ? Pourquoi aucune enquête à l'échelle du ministère n'est-elle menée à ce sujet ?

Commentaire de Sud :

Pas de réponse du ministère, ce qui démontre la carence de celui-ci et la gêne à l'assumer. Il est décidément plus facile de taper sur les méchants syndicalistes...

De nombreux agents analysent cette situation dégradée comme résultant de la réduction des postes et des effectifs, de la surcharge de travail et des réorganisations successives. Qu'en pensez vous ? Comment expliquez le volume important de vacances des postes au sein de l'inspection, dans des territoires parfois très denses comme l'Ile-de-France ?

Commentaire de Sud :

Pas de réponse du ministère...pourtant, il aurait pu répondre que 165 postes d'agent.es de contrôle sont déclarés vacants et proposés à la prochaine CAP, actant l'hémorragie de nos effectifs.

Quid d'un recrutement massif ?

Pour 2019, seuls 56 postes ouverts d'inspecteur.rice.s du travail répartis comme suit 39 externes, 11 internes et 6 troisième concours.. Dans les services de renseignements ? Dans les secrétariats ? Aucune annonce...

Rappelons que notre ministre a annoncé 2000 départs à la retraite d'ici 2022.

- Est-il raisonnable dans ce contexte d'augmenter la taille des sections, d'augmenter le nombre de salariés couverts par un inspecteur et de chiffrer formellement le nombre d'interventions par agent de l'inspection ?

- En 2012, deux suicides d'agents, par ailleurs syndiqués, ont affecté l'administration. Ces deux suicides ont été reconnus en accident de service. A l'époque, la politique d'objectifs chiffrés individuels avait été abandonnée. Pourquoi ces objectifs sont-ils à nouveau sur la table aujourd'hui ?

Commentaire de SUD : Là encore, pas de réponse du ministère. Nous attendons toujours la réponse de l'administration...Ah oui le monde a changé c'est vrai, nous sommes maintenant dans la start-up nation !

- Que répondez vous aux agents qui craignent de voir réduite leur autonomie, leur indépendance ainsi que leur capacité à répondre aux sollicitations des agents, qu'elles correspondent ou non aux grands plans d'actions du ministère ? Qui fixe quels doivent être les chantiers prioritaires, type égalité homme femme ou contrôle des PSI ?

Commentaire de Sud :

La DGT n'a visiblement pas souhaité répondre à ces questions, pourtant elle répond en sous texte. Pour elle, les craintes relèvent de la confusion politique syndicat : Le service du ministère du travail insiste auprès de Mediapart : « Pour isolés qu'ils soient, les agissements de certains, qui mélangent travail et engagement politique, sont inacceptables et nuisent à l'inspection dans son ensemble » C'est dans le même esprit que le directeur adjoint des ressources humaines du ministère a répondu, le 22 mars, à un courrier signé par plusieurs syndicats (CGT, Sud, FSU et CNT) qui remettait en cause plusieurs aspects du programme pédagogique de l'INT. Face aux critiques, le haut fonctionnaire n'y va pas par quatre chemins. « Ce type de propos publics est de nature à porter gravement atteinte à l'image et au bon fonctionnement du système d'inspection et du ministère du travail », écrit-il, rappelant les signataires au « respect de neutralité et d'impartialité auxquelles est soumis tout fonctionnaire, y compris stagiaire ».

Vous avez compris ? Vos craintes, les critiques qui pourraient être émises par vos représentant.e.s n'ont pas lieu d'être. La critique porte atteinte à la neutralité et à l'impartialité... Il est peut-être temps de faire un cours sur l'exercice du droit syndical ...

- La suppression des sections est-elle toujours d'actualité ?

Commentaire de Sud :

Pas de réponse du ministère. C'est vrai qu'il aurait été difficile d'expliquer, comme M.STRUILLOU l'a fait dans sa lettre fleuve de 12 pages, que le ministère nous fait un grand cadeau en maintenant les sections d'inspection mais attention, si vous n'êtes pas gentils et que vous ne faites pas ce qu'on vous dit, hé bien les sections d'inspection, pffff elles vont disparaître. Histoire de culpabiliser encore davantage des agents déjà bien en souffrance. Mais comme cela ne concerne que quelques récalcitrants, ce n'est pas très grave...